

Modèle de délibération

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL/CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU

Objet : Candidature à l'appel à collectivités locales volontaires « *Lu vargier brundant – le jardin bourdonnant* »

CONSIDERANT :

Le Parc Naturel Régional Périgord-Limousin est engagé dans un programme européen, LIFE Wild Bees, projet visant à préserver les abeilles sauvages en Nouvelle-Aquitaine.

A ce titre, le Parc, a lancé un appel à candidature intitulé « *Lu vargier brundant – Le jardin bourdonnant* ». L'ambition est d'accompagner trois communes volontaires dans la construction d'un jardin communal favorable aux abeilles sauvages. La démarche sera participative, portée par la commune et ses habitants. L'objectif du projet de jardin bourdonnant est de sensibiliser les citoyens à la préservation des pollinisateurs et de créer du lien social autour d'un bien commun : la biodiversité.

Le Parc apportera un appui technique et financier. Pour mener à bien ce projet, un paysagiste concepteur apportera une expertise technique sur la conception et l'aménagement du jardin. La présente délibération sera annexée au dossier de candidature.

Les membres du jury, représentés par la Commission Biodiversité, sélectionneront les 3 communes lauréates en prenant appui sur une grille de priorisation et par une visite de terrain.

Pour candidater, il est nécessaire de désigner un élu référent pour ce projet, qui sera l'interlocuteur privilégié du parc.

Il est nécessaire que la commune s'engage à participer aux ateliers de co-construction du jardin ainsi qu'à maintenir le jardin en l'état pendant au moins 5 ans après l'échéance du projet LIFE Wild bees, soit 2026.

Considérant l'intérêt majeur des insectes pollinisateurs dans le maintien du service de pollinisation et dans l'amélioration de la qualité environnementale pour la commune/ la communauté,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

- de candidater à l'appel à projet « *Lu vargier brundant* » lancé par le PNR Périgord Limousin
- de désigner Madame/Monsieur (élu.e) en tant que référent.e pour le suivi du projet
- de s'engager à faire suivre une formation aux agent.es communaux sur les abeilles sauvages et sur la gestion différenciée des végétaux, organisée dans le cadre du projet LIFE « Wild Bees »

Pour extrait certifié conforme, nom de la commune, les jours, mois et an susdits

Le Maire,